

CONSEIL D'ADMINISTRATION EXTRAORDINAIRE

Séance du 20 février 2026

MOTION n° 2026-05

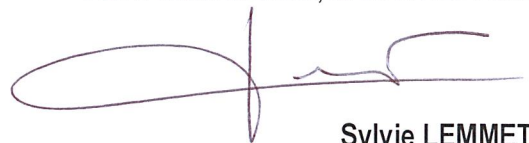
Le Conseil d'administration souhaite exprimer sa compréhension quant à l'inquiétude que les réorganisations suscitent auprès du personnel. Il demande que toute évolution s'accompagne d'une information régulière des agents et d'un dialogue social de qualité concernant :

- l'accompagnement des mobilités contractuelles et/ou géographiques ;
- la préservation des droits, statuts, rémunérations et perspectives d'évolution.

Le Conseil d'administration souhaite être tenu régulièrement informé sur ce point.

Adopté à l'unanimité des votants, les représentants de l'Etat, des régimes obligatoires d'assurance maladie, des agences régionales de santé et de la caisse nationale de solidarité pour l'autonomie n'ayant pas pris part au vote.

Fait à Saint-Maurice, le 20 février 2026



Sylvie LEMMET

Présidente par intérim du conseil d'administration